



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 19 décembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme BORSATO

Convocation envoyée le 12 décembre 2013

Publié le 20 décembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 9

SCRUTIN : POUR : 82

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Christophe BERTHIER	Mme Louise BORSATO
M. Pierre PRIBETICH	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
Mme Colette POPARD	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	Mme Elizabeth REVEL	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAUPUIS	Mme Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Philippe GUYARD
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Lê Chinh AVENA	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	M. Patrick ORSOLA
M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER	Mme Françoise VANNIER-PETIT.

Membres absents :

M. Jean-François GONDELLIER	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Alain MILLOT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Philippe CARBONNEL
M. Roland PONSAA	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
Mme Michèle CHALLAUX	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Louis LAURENT	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Jean DUBUET pouvoir à Mme Françoise VANNIER-PETIT.

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT

Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) - Actualisation des montants de la PFAC pour l'année 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.1331-7 du Code de la Santé Publique, dans sa version en vigueur du 1^{er} juillet 2012,
Vu l'article L.1331-7-1 du Code de la Santé Publique,
Vu la délibération du Conseil de Communauté de l'Agglomération dijonnaise du 21 juin 2012 relative à l'institution de la Participation pour Financement de l'Assainissement Collectif en remplacement de la Participation pour Raccordement à l'Égout,

Attendu que :

- l'article 1er de la délibération du 21 juin 2012 stipule que le montant de la PFAC pour des eaux usées domestiques est révisable au 1er janvier de chaque année, l'actualisation étant basée sur l'indice TP01 (sur la base de l'indice du 1er janvier 2012 paru au Journal Officiel du 03/05/2012, valeur = 693,4),
- l'article 2 de la délibération du 21 juin 2012 stipule que le montant de la PFAC pour des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique est révisable au 1er janvier de chaque année, l'actualisation étant basée sur l'indice TP01 (sur la base de l'indice du 1er janvier 2012 paru au Journal Officiel du 03/05/2012, valeur = 693,4),

Considérant que :

- la valeur de l'indice TP01 au 1er janvier 2012 était de 693,4,
- la valeur de ce même indice étant de 702,20 au 1er juillet 2013 (parue au Journal Officiel du 31/10/2013)

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'actualisation des modalités de calcul de la PFAC pour des eaux usées domestiques, telle que définit ci-après :

Diamètre du raccordement pour l'habitat par immeuble	Montant PFAC
Diamètre de 125 à 160 mm	1 539,70 €
Diamètre supérieur à 160 mm	3 299,35 €
Supplément par logement ou pour une extension générant des eaux usées supplémentaires	125,87 €

- **d'approuver** l'actualisation des modalités de calcul de la PFAC pour des eaux usées provenant d'usages assimilables à un usage domestique, telle que définit ci-après :

Diamètre du raccordement par bâtiment	Montant PFAC
Diamètre de 125 à 160 mm	1 539,70 €
Diamètre supérieur à 160 mm	3299,35
Supplément par activité ou pour une extension générant des eaux usées supplémentaires	125,87 €

- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.